

L'ACCUEIL A LA CRÈCHE DE LA CITÉ DOIT ÊTRE PÉRENNISÉ

Les agents de la DRFIP qui travaillent à la cité administrative vont-ils se voir interdire de placer leurs enfants à la crèche de la cité ?

UN SCOOP

Lors du Conseil Départemental de l'Action Sociale (CDAS) du 18 novembre 2019, le Président a annoncé la décision du Secrétariat Général de l'Action Sociale (Bercy) de mettre fin à la convention qui nous lie à la Mairie de Bordeaux pour la gestion de la crèche de la cité administrative.

Placée en fin de séance, en « questions diverses », annoncée par un Président qui ne semblait pas très affecté, la nouvelle est tombée comme un coup de massue ! L'action Sociale des finances refuse de payer à la ville de Bordeaux les 215 000 euros (pour l'année 2018) qui lui sont facturés pour les 19 berceaux occupés par les enfants des agents des Finances, considérant que cette « surfacturation » entraîne la rupture de la convention. Aucune explication n'est fournie sur cette augmentation exorbitante (voir *chiffres). Aucune pièce justificative n'est consultable, ni par l'action sociale locale ni par les représentants du personnel. Sous le choc, les représentants du personnel rédigent dans l'urgence une motion qui est jointe au procès-verbal de la réunion. Et ensuite... ?

INCOMPRÉHENSION

Questionné par notre syndicat, Bercy a répondu « ... le déficit augmente depuis plusieurs années et les administrations ne peuvent obtenir de la mairie les explications précises et les justificatifs demandés. D'après l'estimation exacte faite par notre responsable régionale le coût de revient du berceau s'est établi pour 2018 à 12.000 euros, ce qui est très au-dessus du coût des berceaux dans des structures comparables » (mail du 02/01/2020).

Pourquoi le Ministère qui gère les finances publiques de l'Etat ne peut – il pas « obtenir les explications précises et les justificatifs demandés » sur les montants qui lui sont facturés ?

UN SILENCE

Devant le silence persistant, les organisations syndicales ont interpellé le président du CDAS. Trois mois se sont écoulés, et il n'est toujours pas possible d'obtenir des justifications claires et objectives de la part de la mairie. Le président du CDAS assure « qu'il n'est pas envisagé de mettre fin à la convention mais que le maintien de la participation de nos ministères sera lié à une maîtrise raisonnable des coûts.... » .

MÉMO

La crèche, propriété de l'Etat construite à l'aide de crédits interministériels alloués à l'issue d'une mémorable action intersyndicale (CGT/CFDT/FO/SNUI) menée de 1975 à 1983 a été inaugurée en 1985. Pour son fonctionnement l'Etat a signé une convention de gestion avec la ville de

Bordeaux, réservant 70% des places aux enfants des agents de la cité administrative et 30% aux enfants des résidents bordelais. Actuellement 19 berceaux sont occupés par les agents des Finances. Chaque administration (DDTM, DREAL, SRIAS, DRFIP) participe au prorata des jours de présence des enfants de ses agents.

QUELQUES CHIFFRES

Pour les années 2016 - 2017 la moyenne de la facture pour le MINEFI est de 120 000€ soit 8000€ par berceau , En 2018 la facture s'élève à 215 000€ soit 12000€ par berceau. Le déficit global de la crèche tous berceaux confondus, augmente de 135000 € en 2018!

Il est à noter que les autres administrations résidentes qui utilisent aussi la crèche, ont subi le même taux d'augmentation. Cependant, rapporté au nombre de berceaux qui est très inférieur, leurs factures sont nettement moins importantes et ont été réglées sans interrogation particulière.

AGIR

Même si la maîtrise des coûts est tout à fait compréhensible, il ne faudrait pas que le Ministère prenne ce prétexte pour appliquer à l'action sociale sa politique de réduction des crédits ! Nous ne pourrions l'accepter !! En exigeant que la mairie de Bordeaux fournisse des éléments objectifs justifiant de telles augmentations , nous allons tout mettre en œuvre pour connaître la vérité. Nous devons nous opposer avec force à cette décision intolérable qui constituerait un préjudice sans précédent infligé aux agents et à leurs enfants.

